

Personne de référence : Jonas Franz  
Tél. : +352 73 00 66 - 228  
E-mail : jonas.franz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/24/0246

## Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du  
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'administration communale de Rosport-Mompach vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la gestion des eaux dans le cadre de la traversée du cours d'eau « Huesebaach » par une conduite d'eau à Herborn.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 25 mars 2024 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,

Le secrétaire,  
contreseing, article 74 de la loi communale

